

ESENDER_LOGIN:	ENOTICES
CUSTOMER_LOGIN:	lily0971
NO_DOC_EXT:	2020-002132
SOFTWARE VERSION:	9.11.2
ORGANISATION:	ENOTICES
COUNTRY:	EU
PHONE:	/
E_MAIL:	cgrandjean@omhgrandnancy.fr

LANGUAGE:	FR
CATEGORY:	ORIG
FORM:	F12
VERSION:	R2.0.9.S03
DATE_EXPECTED_PUBLICATION:	/

Avis de concours

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) **Nom et adresses**

OPH DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

400974242

32, rue Saint Léon

Nancy

54000

France

Point(s) de contact: Service Marchés

Téléphone: +33 383857101

Courriel: cgrandjeanl@omhgrandnancy.fr

Fax: +33 383857169

Code NUTS: FRF31

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.omhgrandnancy.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>

I.2) **Informations sur la passation conjointe de marchés**

I.3) **Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse:

<https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <https://www.marches-securises.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autre type: EPIC

I.5) **Activité principale**

Logement et équipements collectifs

Section II: Objet

II.1) **Étendue du marché**

II.1.1) **Intitulé:**

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction de 32 logements individuels - Rue de Haltebourg à MAXEVILLE

II.1.2) **Code CPV principal**

71221000

II.2) **Description**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

II.2.4) **Description des prestations:**

Appel à candidatures pour participer à un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de 32 logements individuels totalisant environ 2510m² habitables.

La construction devra respecter les obligations liées aux normes RT2012 et NF Habitat. Il est souhaité que le projet utilise des matériaux biosourcés et soit exemplaire énergétiquement.

L'enveloppe financière globale affectée aux travaux est de 1.460 € HT/m² SH, soit 3.664.600 euros HT. Ces montants sont susceptibles d'être réajustés ou d'être confirmés pendant la 2ème phase du concours.

Rue de Haltebourg à MAXEVILLE

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés : esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, projet, études d'exécution en phase conception (élaboration des DQE), assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, visa, direction et exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception.

Chaque dossier de candidature devra faire apparaître les compétences professionnelles suivantes nécessaires à l'exécution de la mission :

- Architecture
- Technique du bâtiment (structure, fluides, thermique et acoustique)
- Economie de la construction
- Environnement
- Paysage

Forme d'attribution des groupements : groupement d'entreprises conjointes (avec mandataire solidaire) ou solidaires.

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Le rôle de MANDATAIRE au sein du groupement sera obligatoirement assuré par un architecte.

Pour les opérateurs économiques présentant la compétence « architecture », il n'est pas possible de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.10) **Critères de sélection des participants:**

Les candidats seront sélectionnés en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières appréciées au regard de la complexité, de la spécificité de la mission à réaliser et du projet à construire, suivant :

Compétences et capacités financières (chiffres d'affaires sur les 3 dernières années) - critère pondéré à 30%.

Moyens humains - critère pondéré à 20% : effectifs totaux et encadrement sur les 3 dernières années

Qualités architecturales, pertinence et adéquation des fiches de références présentées en regard de la présente opération et de son environnement (critère pondéré à 50%).

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Indiquer la profession:

Habilitation à l'exercice de la profession d'Architecte en France (article 3 de la loi 77.2 du 03/01/1977) ou ressortissant d'un état membre de la CEE titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre d'architecte français ou étranger reconnu par l'Etat et inscrit impérativement à un tableau régional d'architectes.

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé: 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés:

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets:

Précisés dans le règlement d'appel de candidature. Ils seront définis au Règlement de concours et mis à disposition des candidats retenus à l'issue de la sélection des candidatures.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 10/02/2020

Heure locale: 17:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

Date: 10/04/2020

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation:

français

IV.3) Récompenses et jury

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

Nombre et montant des primes à attribuer:

3 candidats seront admis à concourir.

Une prime maximale de 8 000 € HT sera versée à chaque candidat – ou équipe, sur proposition du jury en fonction de l'appréciation qu'il aura porté sur chacun des dossiers, notamment :

- Sur la présentation et la lisibilité des divers documents

- Sur la pertinence des propositions au regard du programme dans tous ses chapitres et éléments constitutifs

Les candidats dont les prestations sont jugées insuffisantes ou ne correspondent pas correctement au programme du concours, pourront voir ces indemnités réduites de 20 % pour chacun des points suivants :

- Dans le cas d'une mauvaise qualité générale du projet

- Dans le cas d'un écart de plus de 5% avec les objectifs du programme (nombre de logements, types et surfaces, respect de l'enveloppe financière)

Le non respect du règlement de concours aura pour conséquence le rejet de l'équipe et dans ce cas, aucune indemnité ne lui sera versée.

L'indemnité de concours sera versée aux candidats sur décision du représentant de l'OPH, après avis du jury et sur présentation d'une facture, sachant que, pour l'équipe lauréate, la prime est incluse dans son marché de maîtrise d'œuvre.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants:

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours: oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.3.5) **Noms des membres du jury sélectionnés:**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.3) **Informations complémentaires:**

La présente consultation est soumise au Code de la Commande Publique (ordonnance 2018/1074 et décret 2018/1075).

Concours restreint de maîtrise d'œuvre en application des articles L2125-1 2°, R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique.

La date d'envoi des invitations est donnée à titre indicatif ; elle est susceptible d'être reportée ou avancée.

Les modalités de participation au concours et les conditions de remise des dossiers sont précisées au règlement d'appel à candidatures.

Obtention du dossier relatif au présent appel à candidatures :

Le dossier est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de l'OPh : <https://www.marches-securises.fr>

Le dossier peut également être demandé par écrit auprès du service Marchés de l'oph : Fabien SAINT-MICHEL ou Caroline GRANDJEAN - fax : 03.83.85.71.69/ E-Mail : fsaintmichel@omhgrandnancy.fr ou cgrandjean@omhgrandnancy.fr

Les candidatures et documents associés doivent être rédigés en français.

L'ensemble des consultations de l'OPh est visible sur son site internet : www.omhgrandnancy.fr.

Planning prévisionnel :

Date de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre : 4ème trimestre 2019

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2020

Durée des travaux : environ 18 mois.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nancy

5 place Carrière

Nancy

54000

France

Téléphone: +33 383174343

Courriel: greffe.ta-nancy@juradm.fr

Fax: +33 383174350

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

VI.4.3) **Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

- référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative(CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,

- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),

- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.

- recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des

mesures de publicité concernant l'attribution du marché précisant également les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic» et «Tarn-et-Garonne»).

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Greffe du Tribunal administratif de Nancy

5 place Carrière

Nancy

54000

France

Téléphone: +33 383174343

Courriel: greffe.ta-nancy@juradm.fr

Fax: +33 383174350

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

07/01/2020